



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 22 Juin 2011

Date de la convocation 15 Juin 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle</p> <p><b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,</p> <p><b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p><b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain,</p> <p><b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude,</p> <p><b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée,</p> <p><b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,</p> <p><b>LACOSTE</b> : M.SAN MARTIN Bernard,</p> <p><b>LIAUSSON</b> : M.BETZ Bruno,</p> <p><b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain,</p> <p><b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel,</p> <p><b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,</p> <p><b>NEBIAN</b> : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard</p> <p><b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,</p> <p><b>PAULHAN</b> : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François,</p> <p><b>PERET</b> : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,</p> <p><b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian</p> <p><b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.REVEL Claude à Mme M SEGURA René,  M BORE Jacques à Mme FABRE Maryse  Mme BARRE Berthe à M.LACROIX Jean-Claude  M.BAISSE Robert à M. BRUN Olivier,  M.VENTRE Philippe à M.SAN MARTIN Bernard  M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel  M.LIEB François à M.MARTINEZ Antoine,  M.LEBREAU Jean Jacques à M.GIL Claude,</p>

**Objet : ZAC de l'Estagnol – Avenant n°1 au lot n°1 (VRD) passé avec le groupement d'entreprises ROUVIER / EIFFAGE TP.**

Monsieur GAIRAUD informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation des travaux du lot n°1, il convient d'apporter les modifications suivantes au marché portant à la fois sur la tranche ferme et la tranche conditionnelle :

- Prolongation du réseau AEP sur la rue Louis Villaret
- Prolongation du réseau de conduite de refoulement sur la route de Brignac
- Modification de la structure de chaussée sur parking
- Modification sur les revêtements de surface
- Modification du cheminement piéton et du mobilier urbain
- Travaux supplémentaires sur les clôtures, les plateaux traversants et réseaux pour vidéo surveillance à partir du centre aquatique.

Il précise que le montant de ces travaux en plus et moins values, s'élève à la somme de 85 126.48 Euros H.T ce qui porte le montant du marché initial (665 337.72 euros H.T) à la somme de 750 464.20 Euros H.T, soit une augmentation de 12.79% .

Il ajoute qu'après avoir reçu un avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 15 Juin 2011, il convient en conséquence d'autoriser le président de la Communauté de Communes du Clermontais à signer l'avenant n°1 tel que présenté.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°1 (V.R.D) passé avec le groupement d'entreprises ROUVIER / EIFFAGE TP, tel que présenté.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.